Honoraires - actes de kinésithérapie

Troubles musculo-squelettiques - cabinet de kinésithérapie

Les montants ci-dessous indiquent le tarif conventionné Assurance Maladie en métropole, le complément d'honoraires hors nomenclature (HN) appliqué au cabinet, et le total réglé par le patient.

Prise en charge affichée	Cotation	Tarif conventionné*	HN	Total
Rachis cervical - cervicalgie commune / affection du rachis cervical sans chirurgie	RAM 8,12	17,95 €	+30,00 €	47,95 €
Epaule - tendinopathie de la coiffe des rotateurs non operée	RSM 8,09	17,88 €	+30,00 €	47,88 €
Cheville-pied - entorse externe récente non operée	RIM 8,10	17,90 €	+30,00 €	47,90 €
Genou / jambe - affection non operée hors référentiel	VIM 8,11	17,92 €	+30,00 €	47,92 €
Plusieurs territoires lésés - sans chirurgie	TER 9,79	21,64 €	+30,00 €	51,64 €
Bilan-diagnostic kinésithérapique initial	AMK 10,7	23,65 €	+30,00 €	53,65 €

* Calcul du tarif conventionné : coefficient x 2,21 € (lettres-clés AMK et nouvelle nomenclature, départements métropolitains).

Les cotations exactes dépendent de la prescription, du contexte clinique, du caractère opéré/non opéré et des règles NGAP applicables.

HN : complément d'honoraires hors nomenclature, non remboursé par l'Assurance Maladie ; une facture peut être remise sur demande.

Document mis à jour le 03/07/2026 - à afficher dans le cabinet après validation des informations propres à votre situation conventionnelle.